

L *La France au Rwanda*
(1990-1994)

*Entre abstention impossible
et engagement ambivalent*

Olivier LANOTTE



P.I.E. Peter Lang



CECRI

CENTRE D'ÉTUDE DES CRISES ET
DES CONFLITS INTERNATIONAUX

Le 8 avril, tandis que des contacts sont noués avec Bruxelles afin de coordonner une éventuelle intervention, l'annonce de l'assassinat de trois ressortissants français (dont deux assistants militaires techniques, les gendarmes Maïer et Didot) par le Front patriotique rwandais, change radicalement la donne.¹¹ Vers 19 heures, l'ambassadeur de France informe le Quai d'Orsay que « la sécurité [des] ressortissants est menacée et justifie l'évacuation »¹². Dans la soirée, le gouvernement se réunit en conseil restreint pour décider de la conduite à tenir. Deux options semblent avoir été envisagées. La première alternative consiste à mener une opération limitée à la protection et l'évacuation de la communauté française présente au Rwanda. La seconde émane du chef d'état-major particulier du président, le général Quesnot, lequel n'a pas oublié les massacres survenus au Burundi quelques mois auparavant après le meurtre du président Ndayaye. Il est convaincu du fait que l'assassinat du président Habyarimana va déclencher d'effroyables représailles et qu'il faut s'attendre à un véritable bain de sang dans tout le pays. Refusant de se résigner à des nouveaux « massacres et contre-massacres », il préconise une intervention plus ambitieuse de l'armée française afin de protéger ou évacuer la communauté étrangère, de stabiliser les FAR de l'intérieur, de rétablir l'ordre à Kigali, et de s'interposer entre les belligérants de manière à stopper l'offensive du Front patriotique.¹³

L'option de rétablissement préconisée par le général Quesnot est cependant très vite écartée. Malgré la reprise des combats et le déclenchement de tueries sans précédent, nombreux sont ceux dans le gouvernement qui pensent, à l'instar du Premier ministre, et dans une certaine mesure du ministre des Affaires étrangères, qu'il ne faut surtout pas replonger « dans le borbier rwandais »¹⁴ ni « interférer dans le jeu politique rwandais »¹⁵. Et ce d'autant plus que les conversations menées par la diplomatie française avec Bruxelles et Washington indiquent très vite que personne n'est disposé à intervenir avec la France pour ramener le calme au Rwanda.¹⁶ Au grand désappointement du général Quesnot,

¹¹ *Ibid.* Vers vingt-trois heures, l'Ambassade est informée du décès par balle, dans des circonstances inconnues, d'un autre ressortissant français, le père Calonne, installé dans le Sud du pays. J.-M. MARLAUD, ETR, III/1, Auditions, 13 mai 1998.

¹² TD, Kigali, 8 avril 1994 ; cité par J.-M. MARLAUD, ETR, III/1, Auditions, 13 mai 1998.

¹³ E. BALLADUR, ETR, III/1, Auditions, 21 avril 1998 ; A. CALLAMARD, « French Policy in Rwanda », in H. ADELMAN, A. SUHRKE (ed.), *The Path of a Genocide. The Rwanda Crisis from Uganda to Zaire*, New Brunswick : Transaction Publishers, 2000, p. 176 ; A. JUPPÉ, entretien avec l'auteur, Paris, mai 2005 ; S. SMITH, entretien (téléphonique), *op. cit.* ; J.-J. MAURIN, entretien (téléphonique) avec l'auteur, janvier 2006 ; C. QUESNOT, entretien avec l'auteur, Paris, janvier 2006.

¹⁴ J.-C. RUFIN, entretien avec l'auteur, Paris, mars 1996.

¹⁵ A. JUPPÉ, entretien, *op. cit.*

¹⁶ A. DES FORGES, *et alii*, *Aucun témoin ne doit survivre*, *op. cit.*, p. 765.